



Union de Quartier de Montfleury
M. Michel Vandendriessche, Président
4 avenue de la Paix
38700 CORENC

Corenc, le 6 mars 2020

Cher

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, par courrier, daté du 28 février 2020, écrire aux candidats aux élections municipales de Corenc dont le renouvellement interviendra le dimanche 15 mars 2020, puisqu'il n'y aura qu'un seul tour, du fait qu'il y a deux listes en présence.

Au travers de ce courrier, vous rappelez des éléments relatifs au PLUi qui est entré en vigueur en janvier 2020 et me faites part que vos adhérents sont très inquiets au sujet de ce PLUi en souhaitant un réaménagement du zonage sur MONTFLEURY.

L'expression de cette inquiétude est pour moi une occasion de vous rappeler, ainsi qu'à vos adhérents, à qui je vous remercie de transmettre le présent courrier, qu'il y a véritablement deux visions urbanistiques opposées pour ce scrutin municipal décisif.

Mon concurrent, Monsieur Claude Francillon et sa liste sont de fervents défenseurs d'une densification intense, alors que je m'y oppose avec mon équipe depuis six années.

Il serait aisé, pour un lecteur de ce courrier, de se dire qu'il est facile d'affirmer cela surtout en période de campagne électorale.

Pour éviter cela, je me permets simplement de rappeler les décisions et événements du mandat écoulé lors duquel Monsieur Claude Francillon et sa liste n'ont eu de cesse de favoriser la densification de MONTFLEURY au préjudice de ses habitants (chaque affirmation est sourcée).

1/3

Dès notre élection, en 2014, nous avons, comme vous le savez, engagé une modification du PLU afin de réduire les possibilités de construction sur le secteur de MONTFLEURY:

- Lorsque nous avons lancé cette procédure, par délibération du 16 octobre 2014, Monsieur Francillon et sa liste n'ont pas voté favorablement (compte-rendu du Conseil municipal du 16 octobre 2014).
- Lorsque le 12 décembre 2014, lors du Conseil municipal, nous avons mis aux voix l'approbation de la modification du PLU qui pouvait protéger le bas de la commune de Corenc, mon concurrent et ses colistiers n'ont encore pas voté pour (compte-rendu du Conseil municipal du 12 décembre 2020).
- Pire encore, Monsieur Francillon menaçait sa propre commune de faire un procès en indiquant « la justice tranchera » (compte-rendu du Conseil municipal du 16 octobre 2014).
- Monsieur Francillon et ses colistiers iront encore plus loin pour s'opposer à la protection de MONTFLEURY. Ainsi, il apprenait au Conseil municipal, avoir pris directement attache avec les services de l'État, à qui il faisait part de sa circonspection par rapport au projet de modification du PLU (compte-rendu du Conseil municipal du 18 décembre 2014).

Lorsque le PLU protecteur de Corenc a été voté, il a donc été attaqué par l'Etat, nous conduisant dans un contentieux encore non éteint à ce jour.

Lorsque, par l'effet de la loi, la Métropole a pris la compétence urbanistique, elle a dû préparer un PLUi concernant notamment le territoire de Corenc.

Là encore, c'est l'occasion pour moi de vous rappeler le combat que nous avons mené tandis que Monsieur Francillon et ses colistiers n'ont eu de cesse de défendre ce PLUi par pur dogmatisme, envers et contre Corenc, quoi qu'ils puissent en dire... Mais les faits sont tenaces :

- Lorsque la commune de Corenc a décidé d'émettre un avis défavorable sur le projet de PLUi, le 5 décembre 2018, nous avons émis au surplus pas moins de cinq réserves : Monsieur Francillon et ses colistiers n'ont pas voté pour (compte-rendu du Conseil municipal du 5 décembre 2018).
- Lorsque ce PLUi contestable a été voté le 20 décembre 2019 à la Métropole, j'ai été l'un des rares Maires de la Métropole à voter contre, estimant qu'il allait dénaturer la commune de Corenc (compte-rendu du Conseil métropolitain du 20 décembre 2020).
- Je ne me suis pas contenté de voter contre puisque, au nom de Corenc, je n'ai pas hésité à déposer en février 2020 un recours à l'encontre de l'approbation du PLUi.

J'espère que le rappel de ces faits que, Monsieur le Président, vous n'ignorez pas puisque vous ou les membres de votre association êtes très souvent présents aux Conseils municipaux, démontre à quel point je suis combatif et préoccupé par le PLUi tel qu'il existe aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé non seulement d'attaquer le PLUi mais aussi d'engager sans délai une étude urbaine afin de pouvoir construire de manière intelligente et mesurée, en

respectant la loi, mais surtout en respectant les Corençais dans leur cadre de vie sur lequel je ne fais aucune concession.

Bien évidemment, lors de la concertation vous serez associé à toutes les étapes de la fabrication de cette étude urbaine qui sera fondamentale pour l'avenir de notre commune.

Il ne vous aura enfin pas échappé que, dans le programme du mandat à venir, nous nous engageons à solliciter immédiatement une révision du PLUi s'agissant notamment des zonages de Corenc.

Ce courrier est un peu long, mais voilà six ans que Monsieur Claude Francillon et son équipe n'ont cessé de propager de la désinformation ; et pour mettre fin à la désinformation il n'est qu'une seule méthode, à savoir des faits des dates et des actes.

Je vous prie de bien vouloir croire que mon équipe et moi-même nous attacherons à nous battre comme nous le faisons, depuis six ans, pour préserver, même si le combat est difficile, le cadre de vie auquel nous sommes tellement attachés.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le président, l'expression de mon plus parfait respect et de mes sentiments dévoués.

Sincères salutations de la part de toute notre équipe.

Jean-Damien Mermillod-Blondin

Tête de liste Corenc encore mieux vivre Ensemble

Jean-Damien Mermillod-Blondin

